

## IMPACT DE LA CRISE ESB SUR L'INDUSTRIE DE L'EQUARRISSAGE

F. BELLANGER - Attaché de direction SPE - ETS CAILLAUD / GROUPE CAILLAUD \* -  
[frederic.bellanger@caillaud.fr](mailto:frederic.bellanger@caillaud.fr)

La crise de l'ESB a engendré une profonde mutation de l'industrie de l'équarrissage qui se poursuit encore aujourd'hui, plus de six ans après qu'elle soit survenue. Sur cette période, l'équarrissage a fait face à plusieurs évolutions majeures de la réglementation, à la dévalorisation graduelle et chaotique de catégories importantes de co-produits représentant pour le Groupe CAILLAUD une part significative de son activité, conduisant à des transferts d'activité au sein des usines, à la contraction de l'offre produit commercialisable et au développement d'une activité de service.

### *Restrictions cumulatives réglementaires (et législatives)*

Les années 90 ont débuté en France par deux importantes mesures réglementaires en réaction à l'évolution de l'ESB en Grande-Bretagne, consacrant deux premières restrictions d'utilisation : l'interdiction d'utiliser les protéines animales dans l'alimentation des bovins (AM du 24-07-1990) puis l'extension de cette mesure à l'ensemble des ruminants (AM du 20-12-1994).

Avec le déclenchement de la crise en 1996, l'évolution de la réglementation a pris un tournant inédit fixant des enjeux majeurs à la filière des « produits animaux » et des contraintes complexes à l'industrie de l'équarrissage qui est entrée dans une phase de profonde mutation. L'obligation de destruction par incinération des produits finis (farine de viande et graisse animale) issus des cadavres d'animaux, des saisies d'abattoir et des matériels à risque spécifiés ou MRS (AM du 28-06-1996) a été rapidement suivie par la mise en place du service public de l'équarrissage (SPE) instituant des modalités de financement par l'Etat de la collecte et de l'élimination de ces matières effectives au 01-01-1997 (Loi du 26-12-1996). Peu après, l'obligation d'adopter le système de traitement thermique 133°C-20mn-3bars pour l'alimentation animale a eu - au cas par cas - des répercussions complexes. Elle a notamment nécessité le renouvellement de l'agrément sanitaire de tous les sites. Parallèlement, le statut sanitaire des produits et co-produits de ruminants commercialisés a fait l'objet d'une analyse scientifique méthodique et la liste des MRS s'est sensiblement allongée sur la période 1996-2000.

Le second épisode de la crise est arrivé en France en octobre 2000 et quelques semaines plus tard (AM du 14-11-2000), l'application du principe de précaution a conduit les pouvoirs publics à prendre une ultime mesure, la suspension généralisée de l'utilisation des farines et graisses animales dans l'alimentation de tous les animaux destinés à l'alimentation humaine, dans l'attente d'informations scientifiques plus précises sur les risques sanitaires éventuels liés à cette utilisation, obligeant ainsi la destruction par incinération des 600 000 tonnes environ de farines produites chaque année.

### *Dévalorisation des co-produits d'abattoir*

Le processus réglementaire a eu un effet cumulatif qui a déprécié une part significative du 5<sup>ème</sup> quartier, reléguant de nombreux co-produits d'abattoir au statut de déchets à éliminer, selon des modalités d'une relative complexité.

D'une part, les matières éliminées au titre du SPE sont listées très précisément. Il s'agit :

- des abats et parties osseuses de ruminants considérés comme MRS (liste régulièrement réévaluée),
- et globalement des déchets à haut risque tels que définis dans la liste de l'annexe I de l'AM du 30-12-1991 (points 1 à 4, 8 et 9), notamment les viandes, abats et co-produits animaux - y compris le sang - saisis à l'abattoir reconnus impropres à la consommation humaine et animale,

D'autre part, la disposition réglementaire introduite le 14-11-2000 vise une liste de produits finis en lien avec les co-produits dont ils sont issus. L'Etat a accompagné sa sortie d'une mesure indemnitaire transitoire (décret du 01-12-2000) et dégressive dans le temps pour la production et l'incinération des produits suspendus, incluant le cas échéant un financement pour l'entreposage provisoire, mesure qui - pour partie - touche à sa fin.

De plus, l'économie du système de valorisation des co-produits a été profondément déséquilibrée sous le double effet de la baisse des prix de marchés, consécutive à la contraction de la demande, et de l'augmentation des coûts de production liée aux nouvelles contraintes réglementaires. Aujourd'hui, les prix de marché ne couvrent plus les coûts de production pour une majorité de co-produits d'abattoir qui sont devenus une charge à l'échelle de la filière « produits animaux », la valorisation restant moins coûteuse que l'incinération.

Dans ce contexte le Groupe CAILLAUD a dû - sur la période 1997-2001 - réaliser à volume constant (900 000 tonnes) des transferts de tonnages de matières considérables entre les activités de traitement pour valorisation et les activités de traitement pour destruction :

				180 000 T	Valorisé
				365 000 T	Valorisation suspendue 14-11-2000
			256 000 T	355 000 T	Destruction (SPE et équarrissage privé)
115 000 T	140 000 T	179 000 T			
1997	1998	1999	2000	2001	TOTAL 900 000 T

Pour faire face, le Groupe CAILLAUD a été conduit à restructurer profondément son activité sur cette courte période en réaffectant les usines agréées pour le traitement des matières haut risque et adapter progressivement ses capacités aux besoins de destruction :

					Murgat (42)
				50 000 T	Challans (85)
				70 000 T	Viriat (01)
				140 000 T	Javené (35)
				95 000 T	Etreux (02)
1997	1998	1999	2000	2001	Activité destruction

### Réorientation du métier

L'évolution des techniques et des méthodes, de la réglementation et, d'une manière plus générale, du rôle pris par la profession, a relégué le clos d'équarrissage aux images du passé. L'activité artisanale des débuts est devenue une industrie dotée de véritables capacités d'investissements\*. Ces capacités sont aujourd'hui indispensables pour faire face au renforcement des exigences réglementaires notamment en matière de procédé de traitement.

Le métier a fondamentalement évolué - à partir du même outil industriel - avec le développement d'une activité de service qui se substitue pour partie à l'activité marchande initiale génératrice de co-produits commercialisables. La transformation de la matière s'oriente vers la finalité d'un produit stable et combustible. Un partenariat important a été mis en place avec 27 cimenteries, usines d'incinération de déchets industriels ou centrales de chauffe pour l'incinération des farines animales. En complément, le Groupe étudie la possibilité d'équiper ses sites d'incinérateurs adaptés à la destruction aussi bien de matière crue que de farines, ou d'un mélange des deux, pour pouvoir répondre avec souplesse à la fois aux impératifs d'élimination des farines produites et à l'écritement des pointes de charge. L'analyse de cette opportunité est rendue particulièrement délicate par les incertitudes sur la pérennité des mesures de suspension du 14-11-2000 d'une part et les possibilités des marchés de valorisation dont l'accès est réglementairement de plus en plus complexe d'autre part, alors même que l'offre internationale en la matière fait significativement baisser les prix.

Avec la crise de l'ESB, de nouvelles demandes de prestations de service se sont fait jour concernant les opérations de police sanitaire déclenchées par les autorités. L'équarrissage a pris une part active en matière d'épidémiologie en matière de surveillance de l'ESB, mettant aussi à disposition des services vétérinaires des moyens de proximité importants pour les euthanasies sanitaires. L'éradication de la tremblante constitue une évolution de cette activité.

La crise a eu un impact considérable sur le secteur de l'équarrissage qui a su faire preuve d'une grande réactivité face aux enjeux majeurs auxquels il a été confronté, au même titre que l'ensemble de la filière « produits animaux ». Il a su s'adapter et faire évoluer son métier pour préserver son avenir. Il lui reste cependant à relever un déficit d'image accumulé notamment au travers des retombées médiatiques négatives de la crise de l'ESB.

\* Le GROUPE CAILLAUD - filiale de TESSENDERLO GROUP - en 2001

<b>145</b> millions d'euros de CA <b>consolidé</b>	<b>135 000 T</b> de farines suspendues <b>fournies</b> à l'incinération ou stockées en attente d'incinération
<b>14</b> millions d'euros <b>investis</b>	<b>65 000 T</b> de farine SPE <b>fournies</b> à l'incinération
<b>1 015</b> personnes <b>employées</b>	<b>Produits commercialisés</b>
<b>Activités dans le cadre du service public d'équarrissage</b>	<b>31 000 T</b> de <b>corps gras</b> (pet food et usages techniques)
<b>1 040 000</b> animaux ou lots de petits animaux <b>collectés</b>	<b>38 000 T</b> de <b>protéines</b> (gélatine et pet food)
<b>350</b> abattoirs et ateliers de transformation <b>desservis</b>	<b>105 000 T</b> de <b>graisses animales</b> (combustible de substitution)
<b>4 200</b> bouchers <b>desservis</b>	